Leqembi : espoir contre Alzheimer mais inquiétudes après des décès aux États-Unis

Compte Test - 2025-04-06 19:09:15 - Vu sur pharmacie.ma

Le Leqembi, médicament développé par les laboratoires Eisai (Japon) et Biogen (États-Unis) pour traiter la maladie d'Alzheimer, est autorisé aux États-Unis depuis 2023. Toutefois, il suscite de vives inquiétudes en raison d'effets secondaires graves. Selon Bloomberg, cité par BFMTV, sept patients sont décédés et trois autres ont été lourdement handicapés après l'avoir reçu. Ces incidents sont liés à des œdèmes cérébraux et des hémorragies, effets indésirables connus et déjà au cœur des controverses lors de l'autorisation américaine du produit. En Europe, et notamment en France, le Leqembi n'est pas encore disponible. L'Agence européenne des médicaments (EMA) avait initialement refusé son autorisation en juillet 2023, estimant que la balance bénéfices-risques était défavorable. Leqembi cible les plaques amyloïdes, accumulations de protéines suspectées de jouer un rôle central dans la maladie. Les essais cliniques ont montré une efficacité modeste : un léger ralentissement de la progression des symptômes, sans amélioration de l'état des patients. En revanche, le coût du traitement est élevé et les risques d'effets secondaires graves sont bien réels. Face à la décision de l'EMA, les laboratoires ont fait appel et ont présenté des données supplémentaires. Des associations de patients, confrontées à un manque d'alternatives thérapeutiques, ont également plaidé en faveur de ce traitement. L'EMA a finalement revu sa position en novembre 2024, autorisant le Leqembi, mais seulement pour des patients atteints d'Alzheimer à un stade précoce, et dans une population génétiquement moins exposée aux effets secondaires. Il s'agit des non-porteurs ou des hétérozygotes du gène ApoE ?4, une forme génétique qui influence le risque de développer la maladie et la tolérance au traitement. Les porteurs de deux copies de cet allèle présentent un risque accru d'œdèmes ou d'hémorragies cérébrales avec le Leqembi. Leqembi est administré par voie intraveineuse et devra être prescrit uniquement par des spécialistes expérimentés disposant d'un accès rapide à l'IRM. Son usage se fera dans le cadre de programmes d'accès contrôlé. Après l'avis favorable de l'EMA, la Commission européenne doit encore approuver officiellement le médicament. En France, un accès précoce pourrait être envisagé, mais nécessiterait des efforts importants pour améliorer le diagnostic précoce, condition essentielle pour que les patients soient éligibles à ce traitement.